

**FORMAPRO**

FORMAGROUPE

BILAN DE COMPÉTENCES

DUREE	16 heures au total sur environ 6 semaines ou 24 heures sur environ 12 semaines
PUBLIC VISE	Le bilan de compétences à toute personne souhaitant définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
OBJECTIFS	- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations - Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation - Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
MODALITÉS ET DELAI D'ACCES	Pour chaque demande de bilan de compétences, un devis est transmis par email ainsi qu'un programme. Dès que le devis est accepté, la prestation peut démarrer sous un délai de 15 jours calendaire.
MOYENS PEDAGOGIQUES	Les supports utilisés sont : - trame sur les 3 phases du bilan - référentiels métiers - document de synthèse Moyens matériels : bureaux individuels pour garantir la confidentialité des échanges, matériels informatiques à disposition.
METHODES PEDAGOGIQUES	- Entretien individuel approfondi - Tests psychotechniques - Epreuves de connaissances
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES	Les locaux sont parfaitement adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Nous contacter dans le cas d'aménagements spécifiques à prévoir. Le bilan de compétences peut être réalisé en partie en visio conférence Une référente handicap peut vous recevoir à cet effet
MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES RESULTATS	3 phases : - phase préliminaire - Phase d'investigation - Phase de conclusion Synthèse d'entretien et rapport de bilan Entretien de suivi à 6 mois
TARIF	800€ TTC à 1600€ TTC
INTERVENANT	M PIREAUX Jean Philippe – Psychologue du travail



FORMAPRO

FORMAGROUPE

PROGRAMME

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases

➤ Phase préliminaire

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à la situation du bilan et au besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

➤ Phase d'investigation

- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles
- Explorer les nouvelles orientations professionnelles

➤ Phase de conclusion

- Valider le plan d'action
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet

Suivi à 6 mois

- Entretien à 6 mois après la fin du bilan pour échanger sur les actions menées, l'avancement des projets...

Informations réglementaires :

Les résultats détaillés et le document de synthèse remis au bénéficiaire à la fin du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences#Comment-est-mis-en-oeuvre-le-bilan-de-competences>

**FORMAPRO**

FORMAGROUPE

Indicateur de performance 2026

Taux de bénéficiaires très satisfait	98%
Nombre de bénéficiaires en début d'accompagnement	0
Nombre de bénéficiaires en fin d'accompagnement	1
Nombre d'enquêtes terrain réalisées	3
Nombre d'entretiens à 6 mois	0

Information importante : Si vous choisissez de financer le bilan de compétences par votre compte personnel de formation, vous devez, conformément aux décrets 2026-126 et 2026-127 du 24 février 2026, ne pas avoir effectué de bilan de compétences dans les 5 années précédentes.



FORMAPRO

FORMAGROUPE

Engagement déontologique et Respect des règles des bilans de compétences

FORMAPRO s'engage à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences :

- à réaliser des Bilans de Compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.
- tout bilan effectué à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié
- à appliquer et faire appliquer sa Charte éthique interne sur la pratique des bilans de compétences

FORMAPRO s'engage à accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences

FORMAPRO s'engage à réaliser toutes les phases du bilan de compétences de façon professionnelle, en respectant les Articles R.6322-32 à 60.

FORMAPRO s'engage à respecter la personne accompagnée, et à réaliser le bilan dans un contexte de bienveillance

M Pireaux, psychologue du travail et intervenant pour FORMAPRO est astreint au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

Ethique et posture du praticien en bilans de compétences

1 – l'accompagnement se pratique en démarche « miroir » - travail de « guidance » :

- L'accompagnant ne propose pas et n'induit pas les solutions, il propose une démarche en vue d'aller vers l'objectif du bénéficiaire.
- Il appartient au consultant d'aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. En cela, ce sont les ressources du bénéficiaire et l'écologie de son objectif qui lui permettront de l'atteindre. L'accompagnant fixe des objectifs réalisables par le bénéficiaire et n'induit pas ses propres souhaits.
- Le travail de guidance permet au bénéficiaire de réaliser ses objectifs en prenant conscience de ses ressources et de ses propres freins.
- Les limites du travail de guidance sont définies par la non-disponibilité, la non-adhérence au travail, l'émergence de conflits internes ou de résistance chez le bénéficiaire, pour qui ce travail nécessite un autre type d'accompagnement, ou pour qui ce travail n'est pas réalisable dans le contexte présent.

2 – les objectifs de l'accompagnant sont limités au domaine professionnel :

- L'accompagnant identifie les ressources et potentiels du bénéficiaire à développer en vue de réaliser son projet professionnel, mais ne prend pas en charge le traitement ou le soin psychologique des bénéficiaires.
- L'accompagnant peut préconiser un accompagnement mieux adapté avec un intervenant extérieur à FORMAPRO durant le bilan de compétences.